

**MAIRIE**  
**de**  
**CANGEY**  
**37530**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 28 septembre 2016**  
-----

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO, LENA, SIMON.  
MMES DELAINE, BARRITAULT, BORDIER-BONNEAU, GAURON, RETIF,  
COURTEVILLE ;

Etaient absents excusés : Martine ROBINET, Alexandra SANCHEZ,  
David BACON, David AUDEBERT

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Ghislaine RETIF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°2016 – SEPTEMBRE 42**

**OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...)

Madame Le Maire présente donc le document établi par le Bureau d'Etudes Infrastructures de La Croix-en-Touraine qui fait ressortir les situations non conformes et les améliorations à apporter.

Par ailleurs, Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que ce document est indispensable pour solliciter une subvention au titre de la DETR, dans le cadre de la mise en accessibilité des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 susvisé ;

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 ;

- Approuve le PAVE tel qu'annexé à la présente délibération
- Donne pouvoir à Mme Le Maire pour signer tous les documents qui se rapporteront à cette affaire.

#### **Délibération n°2016 – SEPTEMBRE 43**

#### **OBJET : MODIFICATION DE CREDIT N°2/2016**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour l'opération suivante « vidéoprojecteurs école ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Compte 2135 – opération 201608 Paratonnerre faitage église - 500.00 €

Compte 2183 – opération 201603 vidéoprojecteurs école 500.00 €

#### **Délibération n°2016 – SEPTEMBRE 44**

#### **OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE CHOISEUL D'AMBOISE POUR LE VOYAGE A LONDRES**

Madame Le Maire donne lecture du courrier dans lequel le Collège Choiseul d'AMBOISE sollicite une aide financière pour un voyage scolaire à LONDRES. Une élève est domiciliée à CANGEY et, est donc concernée par cette sortie.

Madame Le Maire indique que le coût du voyage s'élève à 205 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 70 euros/élève au Collège Choiseul
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2016.

**Délibération n°2016 – SEPTEMBRE 45**

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
D'INDRE ET LOIRE – « Assistance Conseil zéro phyto »**

Mme Le Maire explique que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017.

La commune est sensible à l'impact nocif des produits phytosanitaires sur l'environnement.

La chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire accompagne les communes dans la mission d'assistance Conseil zéro phyto.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de prestation « assistance Conseil zéro phyto » d'un montant de 366.00 €TTC permettant de passer progressivement de manière adaptée pour tendre vers le zéro phyto.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le contrat de prestation « assistance Conseil zéro phyto » pour un montant de 366.00 €TTC

\*\*\*\*\*

**Lien Social**

Ghislaine RETIF informe le Conseil Municipal qu'elle a tenu une deuxième permanence « Lien Social » accompagnée d'Annabelle ROUSSELIN, Conseillère sociale de l'Association Bul'de Mômes le mardi 27 septembre. Une seule personne est venue. Mme ROUSSELIN envisage de se présenter auprès de l'Association « des Toujours Jeunes » pour les informer sur le rôle de ce Service.

**PARTICIPATION CITOYENNE « VOISINS VIGILANTS »**

Patricia BORDIER-BONNEAU indique au Conseil Municipal, qu'une troisième réunion a été tenue avec l'Adjudant-Chef Crédot et les référents « Voisins Vigilants ». Pour que le rôle de chaque référent soit efficace, Mme Le Maire et Mme BORDIER-BONNEAU ont préparé et présenté un découpage de la Commune en 5 secteurs : (les Connans, le Bourg, rue des Villages, le Clos de Beauce, Fleuray). Ce document est consultable en Mairie. Mme BORDIER-BONNEAU précise que le gendarme a rappelé qu'être voisin vigilant ne consiste pas à faire de la délation mais d'avoir les bons réflexes comme noter ce que l'on voit.

Le protocole de participation citoyenne a été envoyé à Monsieur Le Préfet pour signature. Une fois ce document émargé, nous contacterons le groupement de gendarmerie Départementale pour organiser une cérémonie et officialiser ce dispositif auprès de la population.

### **Vitesse excessive dans les rues**

Monsieur ROSSE informe le Conseil Municipal, que Mr PELLET du Bureau d'Etudes Infrastructures, va nous prêter un appareil qui permet de comptabiliser le nombre et la vitesse des véhicules. Ce système sera prochainement mis en place sur la rue des villages.

Afin de limiter la vitesse dans le bourg, deux STOP provisoires vont être installés, un à l'intersection de la rue de château renault et de la rue du magnolia, et un à l'intersection des rues de la Loire et de limeray positionné sur la rue de la loire dans sens loire-bourg.

### **Création d'une zone humide**

Mme Le Maire dit qu'il est nécessaire de procéder à un bornage pour délimiter les parcelles qui seront acquises par la commune afin de déterminer la future zone humide qui sera créée avec le concours du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

### **Cabinet infirmier**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçu un projet concernant la création d'un cabinet d'infirmier(e) libéral sur la commune. Pour ce faire, Mme GARDIEN et Mr DELLA PIETRA sont à la recherche d'un local professionnel. Ils souhaitent apporter leurs services et leurs compétences pour une offre de soins de qualité auprès de personnes n'habitant pas à proximité des grandes villes (Amboise, Blois, Tours...). Ils sont prêts à intervenir sur une plage horaire large au domicile et avoir un accueil quotidien au cabinet avec une permanence à horaires fixes. Mme GARDIEN et Mr DELLA PIETRA doivent visiter le local d'un particulier prochainement. La salle associative pourrait peut-être, être proposée à la location au cas où ils ne trouveraient pas de bâtiment adapté.

Benoit SIMON indique que Mr FOUCHAULT a déposé le dossier de permis de construire du futur camping à Fleuray. Le permis est actuellement à l'instruction au service Urbanisme de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Les plans sont présentés au Conseil Municipal.

Mr LENA indique que le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse récupère plusieurs bassins dont l'Amasse et la Brenne pour l'Indre-et-Loire.

Mme BORDIER-BONNEAU rappelle au Conseil Municipal que le spectacle de magie « Vrai/Faux » aura lieu vendredi 14 octobre à 20h30 / salle des Fêtes au tarif unique de 10 €/personne (réservation et vente gérée par la ville d'Amboise pour le compte de la CCVA, qui finance le spectacle)- durée du spectacle 1 h . (nombre maximum de spectateurs : 40)

Madame Le Maire indique qu'une exposition « Cangey pendant la première guerre mondiale » sera ouverte au public les 11 -12 et 13 novembre 2016 de 10 h à 18 h à la salle des Fêtes. Le vin d'honneur de la cérémonie du 11 novembre se déroulera dans la salle du Conseil Municipal.

